

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »

John F. Kennedy

LJA

7 avril 2008

N° 875

Chaque lundi
Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Dewey LeBoeuf accueille Michel Queré et change de managing partner** (page 2)
- > **Christian Charrière-Bournazel rejoint August & Debouzy** (page 3)
- > **Debevoise, Gide et E&Y sur le rachat du groupe Vin & Sprit par Pernod Ricard** (page 4)
- > **Norton Rose, Lovells et Gide sur le PPP de financement du nouvel hôpital d'Annemasse** (page 5)
- > **L'IDEF œuvre pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique** (page 6)

LE CHIFFRE

- 31%

C'est la baisse en valeur, à 631 milliards de dollars, des fusions-acquisitions annoncées entre janvier et mars 2008, par rapport à la même période en 2007, selon Thomson Financial.

LA PLURIDISCIPLINARITÉ, UNE STRATÉGIE D'AVENIR

Par Philippe Melot, *Conseil en management pour les professions juridiques, Cabinet Solic*



Le langage de l'entreprise est celui des chiffres et des ratios, des graphes et des pourcentages. Ses dirigeants prennent leurs décisions rapidement, sous la pression du temps, en ignorant beaucoup d'éléments du contexte et souvent avec une forte prise de risque.

La démarche juridique est à l'opposé de cela. Son langage est verbal et non chiffré. Elle s'applique à des faits connus qu'elle analyse et qualifie avec rigueur et précision. La lenteur est indispensable à la prise de recul qu'impose la réflexion.

Les avocats d'affaires et juristes d'entreprises connaissent bien cette dichotomie culturelle entre la vie des affaires et la logique juridique. C'est précisément l'un des intérêts majeurs de leur mission que de faire le lien entre ces deux univers apparemment éloignés. Le juriste d'entreprise doit traduire en langage clair, et si possible chiffré, les contraintes juridiques des opérations. L'avocat, lui, doit expliquer à des magistrats professionnels du droit les logiques de l'entreprise.

Comment armer juristes et avocats pour mieux relever ce défi ?

Une double formation droit/gestion constitue un atout. Elle permet aux juristes d'affaires de mieux appréhender les problématiques et les disciplines techniques de l'entreprise.

Organiser les structures du cabinet en fonction des problématiques de l'entreprise et non des spécialités du droit constitue sans doute une réponse d'avenir.

En effet, les questions juridiques sont étroitement imbriquées dans les problèmes stratégiques, financiers, commerciaux, fiscaux. Coordonner des spécialistes pointus de différents cabinets ignorant les disciplines des autres est lent, lourd et coûteux. Les grands cabinets d'audit ont développé des offres pluridisciplinaires mais ont été stoppés par le législateur soucieux de séparer le contrôle et le conseil. Pourquoi les cabinets d'avocats, qui eux conseillent sans contrôler, ne seraient-ils à leur tour les pivots d'offres pluridisciplinaires ?

Certains s'y essaient avec succès. Citons la nouvelle organisation matricielle des avocats de Freshfields par spécialités du droit et secteurs d'activité, visant à leur donner une connaissance approfondie des activités des clients. Citons aussi Fidal qui vient de créer un pôle « gestion sociale et ressources humaines » associant des consultants en ressources humaines et des avocats en droit social. Enfin, de façon encore plus marquée, le cabinet Howrey, spécialisé en propriété industrielle, concurrence et contentieux, dispose d'une filiale, CapAnalysis, comptant plus de 50 consultants économistes et ingénieurs. Ceux-ci interviennent auprès des 600 avocats du cabinet à travers le monde, en conseil comme en contentieux, pour apporter leur expertise scientifique, technique, économique et proposer des solutions complètes et opérationnelles aux problèmes du client ; ils peuvent par exemple chiffrer avec méthode les demandes de dommages et intérêts, évaluer la valeur des actifs incorporels, notamment celle des brevets, analyser les parts de marchés, etc. L'expertise juridique est ainsi placée dans un contexte économique beaucoup plus concret pour le chef d'entreprise.

Certes, de nombreux obstacles réglementaires, financiers et psychologiques peuvent freiner ces rapprochements entre disciplines complémentaires. Mais sur un marché du droit des affaires très concurrentiel, se démarquer par une offre mieux adaptée aux besoins concrets des entreprises est sûrement une stratégie d'avenir.